

BPJEPS Animation Sociale

<u>Étapes de votre inscription</u>	<u>dates</u>	<u>Renseignements complémentaires</u>
Epreuves de sélection	02/07/2019 ET début septembre	Entretien + Lettre de motivation
préentré	30/09/2019	Pour les candidats reçus aux épreuves de sélection
Début de formation	30/09/2019	De 9 h à 17h00
Fin de formation	28/06/2020	
Durée de la formation	600 heures	600h en centre de formation et environ 300h en situation professionnelle
Jours des cours	3 jours / semaine	Lundi, mardi et jeudi
<u>S'inscrire aux épreuves de sélection :</u>		
Préinscription obligatoire	Dès maintenant	
Télécharger le dossier d'inscription	Après préinscription	Accès au dossier sur le site
Retourner le dossier d'inscription	Au plus vite et avant le 15/08/2019	Par courrier ou en le déposant au Creps

Exigences préalables à l'entrée en formation

Pré requis pour l'entrée en formation (à fournir avant les épreuves)

Premiers Secours Civiques de Niveau1 – PSC1

ou

- « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.

Fournir le diplôme si détenu	Avec le dossier d'inscription
Si non détenu, le passer avant l'envoi du dossier	Formation d'une journée au Creps de Wattignies (coût 55 €) en appelant au 03 20 62 08 55

Expérience

Etre capable de justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200h au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.	Avec le dossier d'inscription
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Réponses aux questions de financement et statut du stagiaire lors des Réunions collectives

Les Réunions d'Information

La préinscription réalisée par le candidat sur le site du Creps de Wattignies déclenche un rendez-vous à une réunion d'information collective programmée par le coordonnateur de formation.

Type de réunion	dates	Renseignements complémentaires
Réunion d'information Collective (RIC)	13/03/2019 27/03/2019 3/04/2019	Invitation par mail
Rendez- vous individualisé (accompagnement du candidat)	Sur demande	Uniquement après participation à une réunion collective

Complément d'information

Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de de 200 heures, le (la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
- certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » ;
- brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;
- brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ;
- baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
- baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option) ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toute spécialité).